



Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante **HYDROCHAR WB1***

<i>de la société</i>	ETIA
<i>numéro de dossier</i>	n°2025-3000

Vu le courrier d'information de l'Anses du 19 décembre 2025 relatif à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante HYDROCHAR WB1,

Considérant l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante HYDROCHAR WB1, conformément à l'article R255-15 du code rural et de la pêche maritime,

L'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-après **est arrivée à échéance**, en France dans les conditions précisées dans la présente décision.



Informations générales

Nom(s) du produit	HYDROCHAR WB1
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Ensemble de produits
Titulaire	ETIA Lacroix Saint Ouen BP 20101 Carrefour Jean Monnet 60201 COMPIEGNE France
Classe - Type	Rétenteur d'eau
Etat physique	Solide
Numéro d'intrant	836-2014.01
Numéro d'AMM	6150003

Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché

Date de l'échéance de l'AMM	11/09/2025
Date limite pour la vente et la distribution	11/03/2026
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	11/03/2027

A Maisons-Alfort, le 12/01/2026

DocuSigned by:

 AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)